

# Un portail de 1720 sauvé in extremis

Mercredi, un ouvrier a commencé à démonter un porche cintré sur une parcelle vendue en 2019, rue Ostermann à Neugartheim. Alarmés par une voisine, le vice-président de l'ASMA et des élus ont pu stopper les travaux. Le portail fait partie des monuments à préserver retenus dans le cadre du recours contentieux engagé en janvier par l'ASMA contre le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal).

« Depuis quelques heures, j'assiste impuissante à la destruction du plus ancien monument historique de Neugartheim », a écrit Syrielle Knebusch-Cron mercredi 3 juin au soir aux *DNA* ; d'après elle, il s'agirait du porche de l'ancienne ferme dîmière du

château du Kochersberg datant du XIII<sup>e</sup> siècle (lire ci-dessous). Cette habitante a également alerté l'ASMA. Denis Elbel, le vice-président de l'association pour la sauvegarde de la maison alsacienne, s'est rendu dès jeudi matin sur place pour empêcher la suite des travaux

## Dans le cadre du recours contentieux

Il est à noter que le porche en plein cintre, c'est-à-dire doté d'un arc dont la courbe correspond à un demi-cercle, figure sur le repérage du bâti à protéger réalisé par l'ASMA le 28 décembre 2019 et fait donc partie du recours contentieux initié contre le PLUi au tribunal administratif de Strasbourg

Sur le plan annexé au PLUi voté le 14 novembre, seulement trois maisons de Neugartheim sont mentionnées. Le village se trouve sur la liste des dix communes qui, selon l'ASMA, n'ont pas fourni de liste complète de leur patrimoine à protéger (lire *DNA* du 16 mai), outre dix autres qui n'ont pas du tout fait d'inventaire. Le repérage de l'ASMA mentionne ainsi à Neugartheim quatorze monuments de type 2 (démolition interdite, mais pouvant faire l'objet de travaux ne modifiant pas l'aspect général) et 31 de type 3 (démolition autorisée, mais reconstruction à l'identique ou dans la volumétrie initiale, en respectant les implantations dominantes des bâtiments existants). Le portail en question figure parmi les éléments de patrimoine (lavoirs ou fontaines par exemple) à conserver.

E.K.



Le portail sera-t-il comme initialement prévu transféré à un autre endroit ? Photo DNA/E.K.

de démontage. Il était effectivement prévu de ne pas démolir ce portail mais de le transférer à un autre endroit en Alsace.

### Le permis de démolir ne mentionne pas le portail

Le permis de démolir daté du 25 juin 2019 mentionne

expressément « la démolition de trois granges » mais pas celle du porche - « ce qui aurait dû être précisé », note Denis Elbel. Lui et deux adjoints au maire de Neugartheim-Ittlenheim ont pu ainsi persuader l'ouvrier de stopper l'intervention, malgré l'argument du jeune propriétaire qu'il fallait enlever ce portail pour laisser passer

les engins de chantier pour la démolition des vieux hangars à tabac et la construction de sa maison. Ce jeune homme avait racheté la parcelle à un marchand de biens qui lui avait oralement assuré qu'il avait le droit d'enlever le portail, « ce qui est bien évidemment faux », estime Denis Elbel.

Selon ce dernier, le portail

date bien de 1720, car il en existe des similaires dans le Kochersberg. Denis Elbel compte évidemment demander la remise en état du porche, puisque la maçonnerie en partie haute a déjà partiellement été démolie. Garder ce portail n'est peut-être pas une perspective qui enchante le propriétaire. Toujours est-il qu'il pourra accéder à son terrain en démolissant le muret en béton qui le longe.

### Ce que dit le maire

« Nous avons pris le dossier en cours. Je n'ai pas encore vu mes adjoints », souligne la nouvelle maire de Neugartheim-Ittlenheim, jointe ce lundi matin par téléphone. « Nous sommes en pleine recherche pour établir s'il faut un permis de démolir spécifique pour pouvoir l'enlever ou pas. Dans ce deuxième cas, le propriétaire peut faire ce qu'il veut », ajoute Aurélie Dyeul. « Nous ne connaissons pas encore tous les tenants et aboutissants. Il va falloir qu'on y réfléchisse », poursuit la première édile. Un dossier, donc, à surveiller pour l'ASMA car le dernier mot concernant ce portail n'est pas encore dit.

Eva KNIERIEMEN